

Charte environnementale de bonnes pratiques sur le secteur MICE en Corse

Les DMCs affiliés au Cluster Affaires de l'Agence du Tourisme de la Corse s'engagent au sein de leur propre entreprise et au regard des prestations proposées à se comporter de manière responsable :



Préserver les sites sur lesquels sont organisées les activités

Les laisser en état après toute manifestation, s'engager quant au traitement particulier des déchets et nuisances occasionnés



Favoriser la découverte de la faune et de la flore

Par la sensibilisation au caractère unique à préserver



Privilégier la visite des producteurs locaux bio

(vignobles, fromagers, éleveurs, apiculteurs, oléiculteurs, producteurs d'huiles essentielles)



Privilégier le pique-nique/spuntinu à base de produits locaux

Si ceux-ci sont au programme, et utiliser dans la mesure du possible des matériaux compostables (gobelets & verres cartonnés)



Sensibiliser la clientèle sur la pratique d'activités sportives douces

Réduisant l'impact environnemental



Sensibiliser la clientèle Affaires sur la politique touristique de l'île

En matière de tourisme éco-responsable



Favoriser dans la mesure du possible les hébergements engagés

Dans des pratiques responsables



S'engager à joindre lors de l'envoi des programmes

La charte environnementale de bonnes pratiques

